

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE CHARLEVOIX

AVIS PUBLIC

AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE CHARLEVOIX

Avis public est, par les présentes, donné par la directrice générale :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix, à une séance ordinaire tenue à l'hôtel de ville de la municipalité de Baie-Saint-Paul, le 13 octobre 2021, a adopté le projet de règlement numéro 188-21, ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement dans le but de réduire une zone de réserve dans le périmètre d'urbanisation de Saint-Bernard (L'Isle-aux-Coudres), de modifier des dispositions relatives aux bâtiments industriels et de modifier d'autres dispositions.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce projet de règlement au bureau de la MRC de Charlevoix au 4, Place de l'Église, à Baie Saint-Paul, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ à Baie Saint-Paul, ce quatorzième jour d'octobre de l'an deux mille vingt-et-un (14 octobre 2021).



Karine Horvath
Secrétaire-trésorière
Directrice générale